

le même sujet, & qu'il a demandé que L. H. P. voulussent seconder par leur Ministre à la Cour d'Espagne les Représentations que S. M. Britannique a ordonné de faire à la même Cour sur ce sujet. Que L. H. P. considérant que les plaintes des Sujets de la Grande Bretagne, par rapport à la Détention violente de leurs Vaisseaux & Effets, & au trouble causé dans leur libre Navigation & Commerce licite aux Indes Occidentales, sont entièrement de même nature que les plaintes des Sujets de la République, dont L. H. P. demandent le Redressement à la Cour d'Espagne, & qu'Elles attendent de l'amitié de S. M. Cath., qui leur sera toujours précieuse : Et considérant en même-tems que S. M. Britannique a bien voulu, à leur requisition, entrer dans leurs besoins, & qu'Elle a eu la bonté de donner ses ordres pour appuyer par ses bons offices leurs justes représentations sur cette matière, le moins qu'Elles ont pu faire a été de donner pareillement des ordres dans un cas tout pareil, pour appuyer de même de leurs bons offices les représentations qui doivent être faites de la part de sadite Majesté à cet égard, d'autant plus que les plaintes des Sujets de S. M. Britannique, & celles des Sujets de la République ont un très-grand rapport ensemble, les unes & les autres étant cependant fondées sur les Traitez & sur le Droit des Gens. Que L. H. Puissances croyent pouvoir se dispenser pour le présent, d'entrer en discussion sur les raisonnemens contenus dans ledit Mémoire, lesquels, pour autant qu'ils regardent la Grande Bretagne, trouvent leur solution dans les Mémoires & écrits donnez de la part de cette Couronne, & pour autant qu'ils ont pour objet la République, dans les Résolutions de L. H. P. prises successivement sur ce sujet. Que pour prévenir toutes les mauvaises suites, qu'on a lieu d'apprehender des susdites plaintes, & de la mésintelligence qui